



Assemblée générale

Distr. générale
12 août 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 51 de l'ordre du jour provisoire*

**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

Rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

Note du Secrétaire général

Le soixante-cinquième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, qui porte sur la période allant du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011, a été transmis par le Président de la Commission pour être communiqué aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux résolutions 512 (VI) (par. 6) et 65/98 (par. 2) de l'Assemblée générale en date du 26 janvier 1952 et du 10 décembre 2010, respectivement. Le texte du rapport de la Commission figure dans l'annexe à la présente note.

*A/66/150.



Annexe

Soixante-cinquième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

Au paragraphe 2 de sa résolution 65/98 du 10 décembre 2010, l'Assemblée générale a prié la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine de lui rendre compte de ses efforts, selon qu'il conviendrait mais au plus tard le 1^{er} septembre 2011. La Commission rappelle le rapport daté du 5 août 2011 (A/65/225, annexe) qu'elle a présenté et déclare n'avoir rien de nouveau à signaler depuis sa parution.
